

Quelles sont les principales défaillances du marché ?



Les marchés connaissent certaines **défaillances** qui les empêchent d'arriver à un **optimum social**. Les pouvoirs publics mettent en œuvre des moyens pour **corriger** ces défaillances.

Les externalités entraînent des défaillances du marché

► Certaines productions modifient la satisfaction d'agents économiques sans être prises en compte par le marché. Ainsi leur coût de production et leur **prix** de vente ne reflètent pas correctement leur **utilité**.

► Si la production d'un bien entraîne une **externalité négative**, comme la **pollution**, la **quantité produite sera trop importante** car elle ne prendra en compte que l'utilité liée à l'utilisation de ce bien et non la **désutilité** que sa production implique.

► Inversement, **certaines productions génèrent des externalités positives** : elles profitent à davantage d'individus que leurs seuls consommateurs. Par exemple, se faire vacciner empêche de contracter une maladie mais également de la diffuser. Le **gain pour la société** est donc important mais ne se traduit pas par une augmentation du prix payé au producteur.

► Dans ces deux cas, le marché est incapable de déterminer la **quantité de produit qui va maximiser le bien-être de la société**. Les activités nuisibles à la société seront trop importantes et les activités bénéfiques à la société insuffisantes pour atteindre l'**optimum social**.

Pour certains types de biens et de situations, le marché ne fonctionne pas de façon optimale

► Dans le cas d'un bien non-excluable, tels les **biens publics** et les **biens collectifs** purs, comme il est impossible d'exclure les **passagers clandestins**, les producteurs ne vont pas être rémunérés autant qu'ils le devraient. Ils vont produire la quantité pour laquelle ils sont payés : une **quantité inférieure à la quantité optimale** pour la société.

► Les **biens communs** sont rivaux mais non-excluables. C'est le cas de beaucoup de **ressources naturelles**. Ils risquent d'être **surexploités** et de disparaître.

► Il y a une **asymétrie d'information** lorsque deux agents effectuant une transaction n'ont **pas le même niveau d'information** sur le produit échangé. Leurs choix peuvent être faussés et générer des problèmes de **sélection adverse** ou d'**aléa moral**.

► La **sélection adverse** est un phénomène à travers lequel la médiocrité des informations disponibles sur le produit échangé amène les acheteurs à sélectionner les plus mauvais biens du marché. **Dans le cas des assurances**, la sélection adverse entraîne l'exclusion des individus qui en ont le plus besoin. Dans les cas extrêmes, la sélection adverse peut entraîner une disparition du marché du produit.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1. Définir une défaillance du marché.
2. Pourquoi les producteurs doivent prendre en compte les conséquences de leur action.
3. Quels types de biens sont difficilement régulés par le marché et pourquoi.
4. De quels moyens disposent les pouvoirs publics pour corriger les défaillances du marché.



NOTIONS

Aléa moral : Situation dans laquelle un agent économique risque de modifier son comportement s'il sait qu'il n'en paiera pas les conséquences.

Asymétrie d'information : Situation dans laquelle deux co-contractants n'ont pas le même degré d'information sur le bien ou le service qu'ils échangent.

Bien collectif : Bien ou service non rival. Sa consommation par un agent ne réduit pas les possibilités de consommation des autres agents.

Bien commun : Bien non excluable mais rival. On ne peut empêcher personne de le consommer, mais la consommation de chaque agent réduit d'autant celle des autres.

Bien public : Bien ou service non excluable. On ne peut empêcher personne de le consommer.

Externalité : Conséquence positive ou négative de l'action d'un agent sur un autre agent sans que cela ne donne lieu à une transaction monétaire.

Internaliser une externalité : Mécanisme par lequel l'action d'un agent sur d'autres agents va pouvoir être prise en compte par l'émetteur. Il passe par l'attribution d'un prix à l'externalité.

» L'**aléa moral** correspond à la modification du comportement d'un individu lorsqu'il sait qu'il ne supportera pas le coût de son comportement mais que celui-ci sera reporté sur un autre agent. L'aléa moral est **très fréquent dans le cas des contrats d'assurance**.

■ Les actions des pouvoirs publics pour corriger ces défaillances du marché

Les pouvoirs publics peuvent :

- » mettre en place des **taxes** et **subventions** pour que les entreprises **internalisent leurs externalités**. Cela permet de **limiter** les activités qui génèrent des **externalités négatives** et d'encourager celles qui génèrent des **externalités positives** ;
- » produire les **biens publics** et les **biens collectifs purs** et rendre leur **financement obligatoire** à travers l'impôt ;
- » encadrer l'usage des **biens communs** ;
- » obliger les vendeurs à **informer les clients** des caractéristiques des produits, à les **garantir**, et les rendre responsables en cas de **vice caché** ;
- » **réglementer la tarification** de l'assurance, en la **rendant obligatoire** ou même en créant une **assurance sociale obligatoire**.

Optimum privé : Meilleure situation économique possible dans le cas où l'on ne prend pas en compte les externalités provoquées par les entreprises.

Optimum social : Meilleure situation économique possible pour l'ensemble de la société.

Passager clandestin : En économie, agent qui consomme un bien ou un service sans en payer le prix.

Sélection adverse ou antisélection : Conséquence possible d'une asymétrie d'information : comme ils craignent de payer les produits au-dessus de leur prix les acheteurs sont conduits à sélectionner les biens les moins chers, donc ceux de plus mauvaise qualité.

Utilité : Satisfaction qu'un individu retire de la consommation d'un bien ou d'un service. On peut parler de désutilité lorsque l'utilité est négative.

SCHÉMA DE SYNTHÈSE

